



📖 ÉTUDE

OBSERVATOIRE DES JEUNES ENTREPRISES INNOVANTES DE LA MÉTROPOLE DU GRAND PARIS

RÉSULTATS, BILAN ET PERSPECTIVES
À L'ISSUE DES TROIS ANNÉES DE TEST

MAI 2021



Directrices de la publication : **Dominique ALBA**
Patricia PELLOUX
Étude réalisée par : **Anne-Marie VILLOT**
Sous la direction de : **Émilie MOREAU**
Cartographie et traitement statistique : **Apur**
Photos et illustrations : **Apur sauf mention contraire**
Mise en page : **Apur**
www.apur.org

21P020502

Sommaire

PRÉAMBULE	4
1. Les éléments de bilan	6
2. Le référentiel partagé	8
Les structures d'accompagnement du panel	9
Les entreprises innovantes	10
Les équipes dirigeantes	11
3. Le suivi des entreprises innovantes sorties d'accompagnement	12
La survie des entreprises	13
La croissance des entreprises	14
L'implantation des entreprises	14
4. Les approfondissements	16
Des déclinaisons des résultats de l'observatoire pour décrire les écosystèmes territoriaux?	16
Des études ciblées?	17
BILAN ET PERSPECTIVES	18

PRÉAMBULE

L'Apur contribue à développer une connaissance partagée de l'innovation dans une acception large, à travers ses études thématiques sur les mobilités, la logistique, l'agriculture urbaine, l'énergie, les nouveaux usages. Il réalise également des travaux plus ciblés sur l'écosystème d'innovation de la Métropole du Grand Paris, les lieux¹ et les entreprises innovantes. Ces travaux ont pour marqueur commun d'intégrer une dimension territoriale.

Imagines lors de premiers ateliers sur l'innovation en 2016, **la préfiguration et la construction d'un observatoire des jeunes entreprises innovantes dans la Métropole du Grand Paris ont été inscrites et financées dans le cadre du programme de travail partenarial pluriannuel de l'Apur.**

Cet observatoire porte sur un périmètre particulier d'entreprises, les jeunes entreprises innovantes accompagnées par des structures d'appui de type incubateur ou pépinière, une approche perçue au moment de la création de l'observatoire comme la meilleure pour identifier un panel d'entreprises qui ait du sens à une échelle territoriale et pour réunir une information qui permette un suivi.

Au travail de préfiguration réalisé en 2018, a succédé une phase de test de mise en œuvre sur la période 2019-2021. Cette note en dresse le bilan.

En 2019, 29 structures d'appui ont participé à la collecte de données – environ le quart des incubateurs et pépinières de la Métropole du Grand Paris – soit un taux de participation des structures encourageant atteint grâce à l'appui des collectivités qui

financent ces structures. Un premier référentiel décrivant les structures, les entreprises innovantes et les porteurs de projet a été publié à partir de ces données.

En 2020, la crise sanitaire a bousculé la mise en œuvre opérationnelle de l'observatoire. L'élargissement envisagé du panel des structures a été différé et la collecte de données auprès des entreprises, fondement de l'observatoire, a été partielle et inégale.

Dans ce contexte, il a semblé utile de proposer un bilan de ces deux premières années de test et de réinterroger l'observatoire dans ses objectifs, sa proposition de valeur, son périmètre et sa mise en œuvre pour en redéfinir les contours.

Quels acquis (la démarche, les premiers résultats, le lieu de partage) et comment aller plus loin en prenant acte des difficultés rencontrées et en intégrant l'évolution des besoins des partenaires de l'observatoire, par exemple les nouveaux enjeux liés à la crise ?

Cette note présente une synthèse des résultats 2019 et 2020 de l'observatoire, mais également, pour la première fois, des éléments sur le devenir des entreprises sorties d'accompagnement sur cette même période (survie, croissance et parcours immobilier). Il est proposé qu'un atelier réunisse à la rentrée de septembre 2021 les partenaires de l'Apur et les structures d'accompagnement. Ce temps d'échange permettra, sur la base de ce bilan et de la mise à jour de l'étude sur les lieux d'appui à l'innovation et à l'entrepreneuriat dans la Métropole du Grand Paris, de dresser un bilan commun et de fixer de nouvelles orientations.

¹ – Étude sur les lieux innovants dans les sites universitaires <https://www.apur.org/fr/nos-travaux/lieux-innovants-sites-universitaires> et mise à jour et l'enrichissement du référentiel des lieux d'appui à l'innovation et à l'entrepreneuriat dans le Métropole du Grand Paris, à paraître en juin 2021 https://www.apur.org/sites/default/files/documents/page-de-base/fichiers-attaches/note_cadrage_lieux_innovation.pdf

LES ÉTAPES CLÉS DE LA PRÉFIGURATION DE L'OBSERVATOIRE DES JEUNES ENTREPRISES INNOVANTES DE LA MÉTROPOLE DU GRAND PARIS

2016-2017

L'ORIGINE DU PROJET

Plusieurs constats à l'origine du projet :

- ➡ Une forte dynamique en faveur de l'innovation et l'entrepreneuriat et la structuration d'un écosystème de structures d'appui ;
- ➡ L'intérêt des collectivités pour l'innovation dans une optique de développement économique, de création d'emplois ou de marketing territorial ;
- ➡ La faiblesse des données et des outils pour identifier les entreprises innovantes et décrire leur parcours ;

Mais aussi :

- ➡ L'existence de données à usage interne, recueillies ou produites par les structures qui accompagnent les entreprises innovantes (pour certaines, financées par les collectivités) et l'intuition que l'information, une fois normalisée et assemblée, pourrait aussi alimenter une connaissance partagée de l'innovation à une échelle territoriale.

2018

LA CO-PRÉFIGURATION D'UN OBSERVATOIRE

Un travail préparatoire mené par l'Apur avec la pépinière Atrium (Montreuil, Est Ensemble), la pépinière La Fabrique (Cachan, Grand-Orly Seine Bièvre) et Paris & Co, enrichi par une enquête auprès de 27 entrepreneurs innovants.

Cette étape a permis :

- ➡ **de préciser la cible et le périmètre :** les jeunes entreprises innovantes accompagnées par un incubateur ou une pépinière. Le caractère innovant des entreprises a été laissé à la discrétion des responsables de structures.
- ➡ **de définir les indicateurs pertinents de suivi des entreprises innovantes et ce faisant, le questionnaire permettant de recueillir les données sur les entreprises pour construire un référentiel partagé.**
- ➡ **de caler la méthode de travail entre l'Apur, les structures d'appui et les entreprises :** le protocole d'échanges de données (conditions de participation, confidentialité des données, diffusion des résultats) ; le support de collecte de données ; le calendrier prévisionnel sur la base d'un rythme annuel de collecte. L'Apur, tiers de confiance, assemble les données transmises par chaque structure confidentiellement, traite et analyse les données. Il publie des résultats agrégés.
- ➡ **d'adopter un fonctionnement participatif :** avec des moments réguliers de retours d'expérience et de partage avec les structures contributrices et des moments de restitution aux partenaires de l'Apur.

La démarche a été documentée pour en faciliter l'appropriation, y compris à d'autres échelles et sur d'autres territoires.

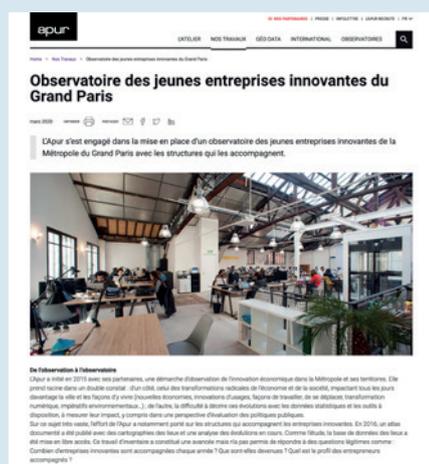
2019-2021

UNE PHASE TEST DE 3 ANS DE MISE EN ŒUVRE

Elle doit permettre de vérifier la faisabilité et l'utilité de l'observatoire, d'affiner la méthode et préciser les attentes.

2019-2020

- ➡ La première collecte réalisée en 2019 a été précédée d'une période de prospection. L'appui de plusieurs collectivités a permis d'associer une partie des structures qu'elles portent ou financent.
- ➡ Les résultats détaillés de la collecte 2019 ont été présentés aux partenaires de l'observatoire et de l'Apur le 3 mars 2020 à l'occasion de la publication et de la mise en ligne de l'étude correspondant quelques jours avant le premier confinement.
- ➡ Une réunion de retour d'expérience a réuni les représentants des deux-tiers des structures contributrices le 26 novembre 2019. Les retours d'expérience ont notamment abouti à une simplification du questionnaire, un travail réalisé par l'Apur en lien avec FAR-Créatis et Paris & Co début 2020. Les opinions sur la forme de l'outil de collecte (tableau, formulaire d'enquête...) ont montré la diversité de besoins et l'absence de réponse univoque. Les participants ont partagé le souhait que l'observatoire puisse contribuer à réaliser des études complémentaires, comme identifier des facteurs de succès ou des freins à la croissance des entreprises.



Les travaux sont consultables sur une page web dédiée sur le site de l'Apur mais la communication autour des résultats de l'observatoire avec l'organisation d'événements n'a pas pu être mise en œuvre en raison de la crise sanitaire.

<https://www.apur.org/fr/nos-travaux/observatoire-jeunes-entreprises-innovantes-metropole-grand-paris>



<https://www.apur.org/fr/nos-travaux/parcours-entreprises-innovantes-vers-indicateurs-communs>



<https://www.apur.org/fr/nos-travaux/parcours-entreprises-sortie-incubateurs-pepinières-enquête-aupres-27-entrepreneurs>



<https://www.apur.org/fr/nos-travaux/observatoire-jeunes-entreprises-innovantes-dans-le-grand-paris-bilan-2019-premiere-année-de-test-l-apur>

1.

Les éléments de bilan

Les premiers résultats de l'observatoire contribuent à décrire l'écosystème d'innovation de la Métropole du Grand Paris: les structures d'appui à la création et à la maturation d'entreprises innovantes, les entreprises innovantes qu'elles accompagnent et leur parcours.

Les indicateurs ont été mesurés à partir des deux collectes de données réalisées en 2019 et 2020 par les structures d'appui partenaires. **La collecte 2019 assemble les données collectées sur les entreprises innovantes accompagnées en 2018. La collecte 2020 assemble les données sur les entreprises innovantes accompagnées en 2019.**

Après consolidation et analyse, l'exploitation de ces résultats a permis :

- **La publication d'un référentiel**

partagé à l'échelle de la Métropole du Grand Paris décrivant les structures d'appui et les entreprises innovantes accompagnées du panel avec des indicateurs mesurés,

- **L'identification et la description d'un panel d'alumnis**, la dénomination des entreprises sorties d'accompagnement,

- **L'identification d'autres cohortes d'entreprises** pouvant permettre de réaliser des études ciblées et ponctuelles.

Ces résultats tangibles, qui sont détaillés ci-après, ne sont pas les seuls. **L'observatoire a aussi permis à des structures de l'écosystème d'innovation et à des collectivités de partager et d'échanger autour d'éléments consolidés.** Les premières réunions de bilan et de retours d'expérience en ont fait la démonstration.

2.

Le référentiel partagé

Les résultats issus de la collecte 2019 sont très riches et décrivent à la fois les structures d'appui (29), les entreprises innovantes (845) et leurs porteurs de projets (plus de 1400). Ils sont présentés en détail dans le bilan 2019. Confronté à une plus faible participation des structures et à une collecte 2020 de moins bonne qualité, l'Apur a choisi de ne pas publier les indicateurs 2020 sur le même modèle.

Les indicateurs clés des deux premières collectes sont restituées de façon synthétique et agrégées en enrichissant les résultats de la collecte 2019 des réponses aux nouvelles questions introduites dans le questionnaire en 2020. Ces compléments sont surlignés pour être facilement repérés.



LA PARTICIPATION À L'OBSERVATOIRE DES STRUCTURES D'APPUI AUX ENTREPRISES INNOVANTES COLLECTES DE DONNÉES 2019 ET 2020

À l'issue du travail d'information et de prospection des structures réalisé par l'Apur début 2019 avec l'appui de plusieurs collectivités en particulier la Direction de l'Attractivité et de l'Emploi de la Ville de Paris, **29 structures d'appui à l'innovation ont accepté de participer à la phase test de l'observatoire, soit environ 25 % des structures de la Métropole du Grand Paris.**

Plusieurs structures ont décliné cette invitation, faute de temps et de ressources disponibles, a fortiori lorsqu'elles ne percevaient pas de subvention des collectivités.

En 2020, la collecte de données a coïncidé avec le début du premier confinement. L'élargissement du panel de structure a été différé. L'hypothèse de suspendre l'opération a été envisagée, les entreprises innovantes et les structures qui les accompagnent ayant des préoccupations plus vitales et plus urgentes. Finalement, la solution de laisser

les structures du panel 2019 choisir de procéder ou non à cette collecte qui donne une photographie avant la crise sanitaire de la Covid-19 a été privilégiée.

17 structures ont collecté des données sur les entreprises innovantes en 2020 dont 13 opérées par Paris&Co. 4 ont procédé à une simple identification des entreprises ou à une collecte partielle. 8 structures qui avaient collecté des données en 2019 n'ont pas participé à la collecte 2020.

Ces difficultés de collecte interrogent la poursuite de ce mode de recueil de données et un possible élargissement du panel de structures participant à l'observatoire, notamment celles qui n'ont pas de liens particuliers avec les collectivités.

Les indicateurs décrivent les structures d'appui, les entreprises innovantes accompagnées, les porteurs de projets.

Les structures d'accompagnement du panel

➔ **29 structures, environ le quart des structures de la MGP** (cf. carte page 7). Une surreprésentation des structures parisiennes et 11 d'entre elles sont opérées par Paris & Co.

➔ **Un panel diversifié à l'instar de l'écosystème d'innovation** : 6 structures liées à l'enseignement supérieur ou à la recherche, 3 structures des collectivités et des chambres consulaires, 20 autres structures généralistes ou thématiques liées à des domaines variés (alimentation, immobilier, logistique et mobilité, finance, santé, culture, économie sociale et solidaire, économie du vieillissement).

➔ **Une diversité de modèles d'appui, associant hébergement des entreprises, accompagnement individuel**

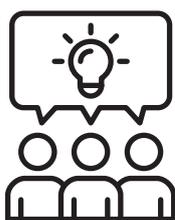
ou collectif, pouvant cibler différents stades de développement des entreprises.

➔ **Une capacité annuelle d'accompagnement individuel des entreprises innovantes variable, de 10 à 70 entreprises selon les structures.**

➔ **Un renouvellement rapide des entreprises accompagnées en cours d'année** : 70 % des entreprises accompagnées individuellement sont entrées ou sorties au cours de l'année observée.

17 structures ont réalisé une collecte en 2020, 4 ont procédé à une collecte partielle sur une partie seulement des entreprises accompagnées ou à une simple identification des entreprises.

Les équipes dirigeantes



845

équipes dirigeantes dans le panel,

1 422

porteurs de projets

➔ Le panel de la collecte 2019 comporte 845 équipes dirigeantes et 1422 porteurs de projets.

➔ 57 % des équipes dirigeantes sont composées de plusieurs porteurs de projet, le plus souvent deux (37 %) ou trois (15 %).

➔ 15 % des équipes dirigeantes sont mixtes. 74 % sont masculines et 11 % féminines.

➔ 26 % des équipes dirigeantes comptent au moins une femme. 16 % des porteurs de projet sont des femmes.

➔ 2 équipes dirigeantes sur 3 comptent des porteurs de projets de 25 à 35 ans, 1 sur 5 compte des porteurs de projets de 36 à 50 ans, 1 sur 10, des porteurs de projets de moins de 26 ans ou de plus de 50 ans.

➔ 89 % des porteurs de projets sont diplômés de l'enseignement supérieur long et ont un niveau de diplôme au moins égal à Bac +5.

➔ 49 % des équipes comptent un ingénieur, 45 % un diplômé d'école de commerce, 33 % un diplômé de l'université.

➔ 46 % des équipes ne bénéficient pas d'une expérience entrepreneuriale et 4 % d'aucune expérience professionnelle.

➔ **Les données collectées montrent une faible mixité au sein des équipes dirigeantes : en genre, en âge, en diplôme mais une plus forte mixité en types d'école avec une combinaison école d'ingénieurs – école de commerce majoritaire.**

Les entreprises innovantes



845

entreprises innovantes
dans le panel

653

accompagnées
individuellement

➔ 77 % sont accompagnées individuellement, parmi elles 31 % ne sont pas hébergées. 15 % sont hébergées sans être accompagnées. 8 % non renseignées.

➔ 57 % innover avec un produit ou un service. 8 % proposent une solution innovante de marketing ou de commerce.

➔ 2 % ont été rachetées dans l'année d'accompagnement. 1 % ont été radiées.

➔ 234 entreprises du panel ont quitté leur structure d'accompagnement dans l'année 2018 (28 %).

➔ 173 entreprises du panel ont quitté leur structure d'accompagnement dans l'année 2019 (20 %).

21 % des entreprises
du panel relèvent de
l'économie sociale
ou circulaire.

18 % ont déjà
déposé un brevet.

LE PROFIL DES ENTREPRISES

Une majorité de très jeunes entreprises parmi les entreprises accompagnées.

➔ 61 % ont moins de trois ans.

Un statut juridique de société par actions simplifiée plébiscité.

➔ 78 % de SAS et 12 % de SASU.

Les entreprises relevant du secteur « information et communication » sont surreprésentées.

➔ 51 % au sein du panel contre 8 % en moyenne parmi les établissements de la MGP. Dans ce secteur, 26 % des entreprises déclarent une activité de « programmation informatique ».

La concentration sur certains secteurs s'accompagne d'une forte dispersion.

➔ 29 % des entreprises du panel relèvent d'activités diverses, rarement présentes.

➔ 21 % des entreprises relèvent de l'économie sociale ou circulaire.

63 % des entreprises innovantes accompagnées en 2019 déclarent avoir un impact environnemental ou social positif². Parmi les entreprises ayant citées des domaines où elles considèrent avoir un impact figurent notamment la culture, l'inclusion, l'éducation, l'économie circulaire ou la santé.

2 – Dans le questionnaire 2020, les questions sur le lien entre l'activité et l'économie circulaire ou sociale ont été remplacées par trois nouvelles questions :

- L'entreprise a-t-elle un impact environnemental ou sociétal « positif » ?

- Si oui, dans quels domaines ? Exemples : énergie, mobilité, santé, alimentation, économie circulaire, commerce, inclusion, éducation, culture...

- Comment décririez-vous cet impact positif ?

LA CROISSANCE DES ENTREPRISES

Stade de développement commercial

60 % des entreprises accompagnées se situent à un stade de développement commercial intermédiaire : la mise sur le marché et/ou de premiers clients payants. 14 % des entreprises ont atteint le stade de la rentabilité, 13 % ont de premiers utilisateurs et clients non payants, 13 % sont au stade de l'idée ou du prototype.

Emplois

Entre 0 et 170 emplois ETP dans les entreprises du panel.

Une majorité de très petites entreprises.

➔ 78 % emploient moins de 10 personnes à plein temps et 54 % moins de 4.

2 % des entreprises totalisent 21 % des emplois créés ou maintenus.

Des activités davantage employeuses que d'autres :

Programmation informatique – Traitement de données, hébergement et activités connexes – Conseil pour les affaires et autres conseils de gestion.

Nature des emplois créés ou maintenus.

23 % des entreprises emploient des collaborateurs de niveau inférieur à BAC + 2 alors que 80 % emploient des BAC + 5 et plus.

Chiffre d'affaires annuel

Entre 0 et 10 millions d'euros de chiffre d'affaires annuel.

- ➔ 21 % ont un chiffre d'affaires nul au moment de leur accompagnement.
- ➔ 60 % déclarent un chiffre d'affaires non nul mais inférieur à 100000 euros.
- ➔ 11 % déclarent un chiffre d'affaires annuel de plus d'1 million d'euros et réalisent 64 % de l'enveloppe totale de chiffres d'affaires du panel.

Levées de fonds

2 entreprises sur 3 ont levé des fonds dans l'année d'accompagnement.

Pour celles qui ont levé des fonds : Les levées de fonds publics sont plus fréquentes.

➔ 53 % ont mobilisé des fonds publics, y compris des prêts d'honneur. 38 % ont mobilisé des fonds privés.

Les montants des levées de fonds privés sont plus élevés.

➔ 80 % de l'enveloppe totale des fonds levés sont d'origine privée, 20 % d'origine publique.

La présence à l'international

37 % des entreprises du panel sont présentes à l'international.

Parmi ces entreprises, 60 % sont présentes à l'international via des contrats ou des ventes récurrentes et 47 %, exclusivement sous cette forme. 38 % y sont présentes physiquement via des collaborateurs ou des locaux.

LE PARCOURS IMMOBILIER DES ENTREPRISES

8 entreprises sur 10 du panel déclarent leur siège principal dans la MGP et 6 sur 10 à Paris.

Parmi les entreprises implantées dans la MGP :

- ➔ 40 % sont situées dans une commune de l'Arc de l'Innovation,
- ➔ 7 % en quartier politique de la ville,
- ➔ et 1 % en Territoire Entrepreneurs.

Les entreprises du panel mentionnent un besoin de très petite surface en sortie.

LES RELATIONS À L'ÉCOSYSTÈME D'INNOVATION

- ➔ 45 % des entreprises du panel ont déjà été accompagnées par une ou plusieurs autres structures.
- ➔ 19 % déclarent appartenir à un pôle de compétitivité, 18 % à un cluster d'entreprises.
- ➔ 16 % déclarent avoir un lien avec la recherche publique.

Il s'agit le plus souvent d'une collaboration avec un laboratoire de recherche (57 %) et/ou de l'accueil d'un stagiaire ou salarié en thèse Ciffre ou doctorant (28 %). 13 % des entreprises indiquent utiliser une technologie issue de la recherche publique.

- ➔ 18 % ont déjà déposé un brevet.

3.

Le suivi des entreprises innovantes sorties d'accompagnement

Sur les deux premières éditions de l'observatoire, environ 400 entreprises innovantes sorties d'accompagnement ont été identifiées.

Le devenir des entreprises une fois sorties de la structure qui les accompagnait est un sujet qui intéresse les structures d'appui et les collectivités.

La crise sanitaire a probablement renforcé les attentes.

Plusieurs structures réalisent déjà un suivi plus ou moins exhaustif et régulier des « alumnis »³ par mail ou par téléphone, mais avec le temps et un nombre croissant d'entreprises à suivre, les informations sont plus difficiles à obtenir, même lorsque ce retour d'informations est prévu dans le contrat d'accompagnement initial. Le suivi réalisé permet notamment aux structures de communiquer sur l'accompagnement proposé à travers la réussite de certaines entreprises ou des indicateurs de performance tels que les taux de survie, les emplois créés ou maintenus ou les levées de fonds réalisées.

Ces indicateurs intéressent également les collectivités pour évaluer les performances des structures qu'elles portent ou financent, généralement dans le but de faire émerger ou soutenir un écosystème particulier ou pour combler les « trous dans la raquette » dans l'appui à la création et à la maturation d'entreprises sur leur territoire.

L'observatoire apporte une information agrégée permettant de documenter le parcours des entreprises innovantes en sortie d'incubateurs ou de pépinière.

Sur les deux premières éditions, une cohorte d'environ 400 entreprises innovantes sorties d'accompagnement a été identifiée, avec deux années de recul pour les entreprises sorties d'accompagnement en 2018 (234) et une année de recul pour les entreprises sorties en 2019 (173).

La méthode de suivi des entreprises reste à affiner mais d'ores et déjà, de premiers résultats permettent de **décrire la survie des entreprises et leur parcours immobilier**. Ils ont été obtenus en croisant les fichiers de l'observatoire avec deux autres sources, les fichiers annuels des radiations des Greffes des tribunaux de commerce et deux éditions successives des fichiers societe.com acquis par l'Apur en 2019 et en 2020.

Pour décrire la croissance des entreprises (chiffre d'affaires, emplois, levées de fonds) ou les effectifs, l'information apportée par les fichiers économiques s'est révélée très limitée.

³ – Entreprises précédemment accompagnées par la structure.

1 alumni sur 10 est en difficulté ou radié un an après sa sortie d'accompagnement, 1 sur 5 dans les deux ans.

La survie des entreprises

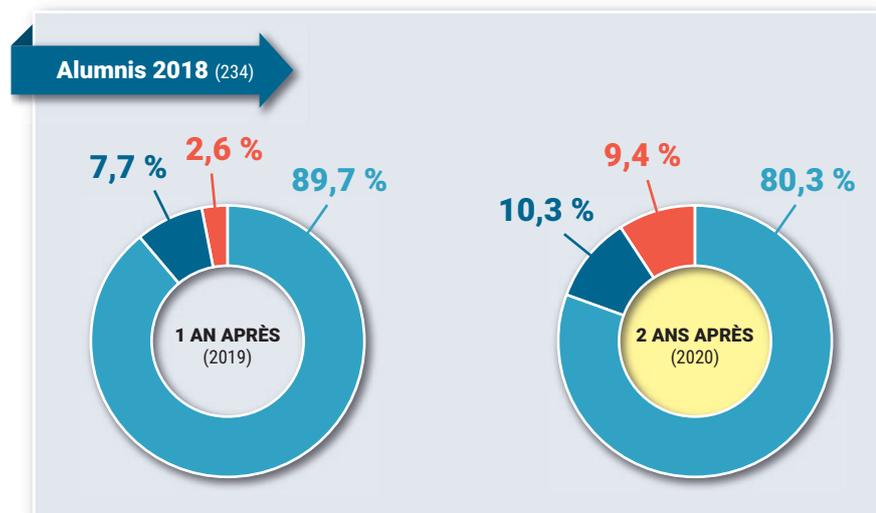
Un an après leur sortie d'accompagnement, le taux de survie des entreprises était de 97 % pour les alumnis 2018 et 95 % pour les alumnis 2019.

En d'autres termes, 3 % des alumnis 2018 et 6 % des alumnis 2019 étaient radiés, un an après leur sortie d'accompagnement, une situation qui peut correspondre à des cessations d'activité pures et simples ou à des rachats.

Deux ans après leur sortie d'accompagnement, la proportion d'entreprises radiées atteint 9 % parmi les alumnis 2018, confrontés à la crise sanitaire.

Sans référentiel antérieur, il est difficile de savoir si ce taux élevé est habituel et dans quelle mesure il intègre les effets de la crise et/ou l'effet d'amortissement des aides aux entreprises mises en place dans la période. Cependant, les nouvelles radiations ne sont pas précédées par des jugements ou des événements particuliers augurant d'une cessation d'activité, ce qui laisse présager une évolution rapide.

SITUATION DES ENTREPRISES APRÈS LEUR SORTIE D'ACCOMPAGNEMENT

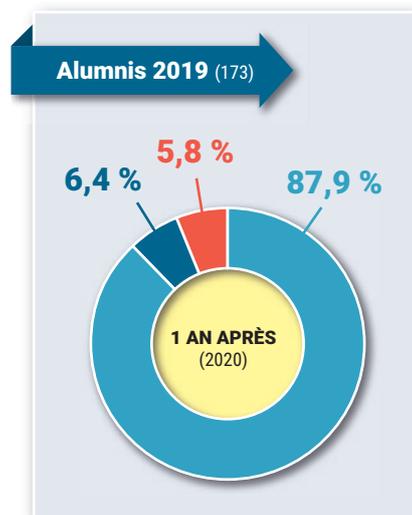


Sur l'ensemble du panel des alumnis 2018 et 2019, les entreprises radiées fin 2020 ont en moyenne 4 ans. Les très jeunes entreprises immatriculées depuis moins de 3 ans sont sur représentées parmi les radiées. D'après les codes Naf de l'Insee, la structure par secteurs d'activités détaillés des alumnis radiés est comparable à celle de l'ensemble des alumnis.

Plus globalement, 1 alumni sur 10 est en difficulté ou radié un an après sa sortie d'accompagnement, 1 sur 5 dans les deux ans.

La période qui suit la sortie d'accompagnement paraît encore plus périlleuse pour les entreprises si on ajoute aux radiations les signes avant-coureurs de cessation d'activités comme les liquidations judiciaires ou les dissolutions mentionnées dans les derniers jugements et les derniers événements des fichiers societe.com.

Les taux de survie des entreprises innovantes de ces panels d'alumnis 2018 et 2019 pourront être mesurés fin 2021 et au-delà. Les panels pourront être enrichis si de nouvelles collectes de données sont réalisées.



N.B. : Pour les alumnis 2018, la crise sanitaire est intervenue dans la deuxième année qui suit la sortie d'accompagnement. Pour les alumnis 2019, elle est intervenue lors de la première année.

La croissance des entreprises

Les fichiers économiques du type societe.com intègrent théoriquement des variables sur le chiffre d'affaires de l'année précédente et sur les effectifs de l'entreprise mais elles se sont révélées peu renseignées dans le panel d'entreprises analysés et difficilement

exploitables sur le plan statistique⁴. Les fichiers mobilisés ne comportent pas d'indications sur les levées de fonds. Pour suivre la croissance des entreprises, d'autres sources d'information sont à mobiliser.

L'implantation des entreprises

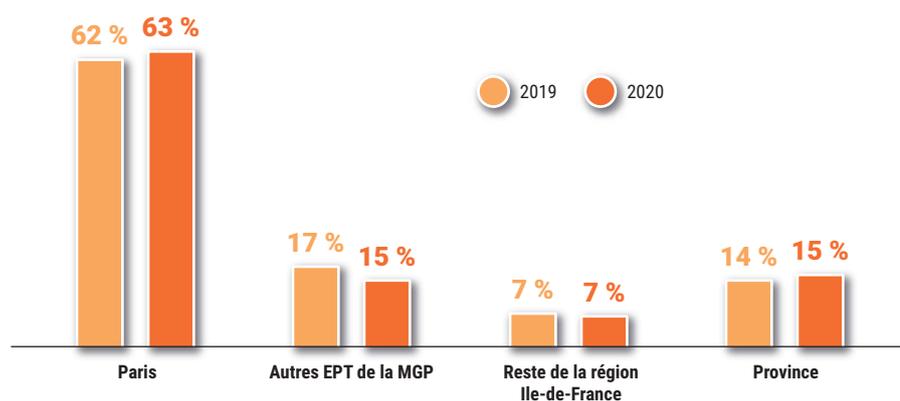
En sortie d'incubateurs, 62% des alumni 2018 déclaraient avoir des collaborateurs hébergés par leur structure d'appui et ce résultat laissait supposer une recherche de locaux à la sortie au moins pour une partie d'entre elles.

Sur ce panel d'alumni, la comparaison des adresses du siège principal des entreprises dans les fichiers societe.com en 2019 et en 2020 indique **un déménagement pour 17 % des entreprises. Ils ne modifient pas la**

géographie des implantations. Dans Paris, les arrondissements qui attirent quelques entreprises innovantes supplémentaires sont les 8^e, 17^e et 20^e arrondissements.

L'évolution des implantations des sièges principaux des entreprises des panels d'alumni pourra être mesurée fin 2021 pour les alumni 2018 et 2019 avec une nouvelle édition du fichier societe.com.

ALUMNIS 2018 : IMPLANTATION DU SIÈGE PRINCIPAL DE L'ENTREPRISE



4 – Chiffres d'affaires annuels : Dans l'observatoire, le chiffre d'affaires annuel réalisé en 2018 est renseigné pour 158 des 234 alumni 2018. Le fichier societe.com acquis en 2020 a permis d'obtenir un chiffre d'affaires annuel fin 2019 pour 13 entreprises seulement. Deux situations expliquent les très faibles taux de renseignement des chiffres d'affaires et plus largement des variables financières dans ces fichiers : les comptes n'ont pas été déposés au Greffe par les entreprises ou ils ont été déposés avec déclaration de confidentialité (une possibilité donnée aux microentreprises remplissant au moins deux des critères suivants : un total du bilan inférieur à 350 000 € ; un chiffre d'affaires inférieur à 700 000 € ; moins de 10 salariés, étendue en 2016 aux petites entreprises sous conditions).

Effectifs : Dans l'observatoire, l'effectif de l'entreprise est renseigné pour 193 des 234 alumni 2018. Le fichier societe.com indique un effectif en 2020 pour 16 d'entre eux.

Des exemples de parcours immobiliers d'entreprises innovantes

7 entreprises accompagnées par une plateforme de Paris&Co en 2019 ont répondu à une enquête sur les parcours immobiliers de l'Apur⁵. Leurs réponses constituent des illustrations de parcours d'entreprises qu'il a semblé utile de restituer.

Le questionnaire leur a été soumis en septembre 2020, plusieurs mois après leur sortie d'incubation et en pleine crise sanitaire. 5 entreprises avaient moins de 3 ans.

L'implantation en septembre 2020

- Parmi les 7 répondants, 3 entreprises ont leur siège en province et 4 ont leur siège à Paris dans les 1^{er}, 8^e, 10^e et 17^e arrondissements (les entreprises implantées dans le 8^e et le 17^e arrondissement ont également un établissement secondaire dans les Hauts-de-Seine). 5 d'entre elles n'ont pas déménagé leur siège depuis la création de l'entreprise. L'entreprise parisienne qui a déménagé est restée dans le 1^{er} arrondissement.
- En 2020, parmi les 4 entreprises parisiennes, 1 entreprise occupait des bureaux traditionnels (sous-locataire), 1 disposait de bureaux dans une autre structure d'accompagnement (hébergée à titre gratuit) et 2 étaient installées à domicile, dont une en « full remote » à savoir sans local fixe. Dans les faits, cette dernière entreprise précise que son bail a expiré en plein confinement et que ses collaborateurs travaillaient déjà à 100 % à domicile, un mode de travail conservé par la suite même si certains jours plusieurs espaces de coworking et un incubateur les accueillent à titre gratuit.

Parmi les 3 entreprises de province, 1 était installée à domicile, 1 dans un espace de coworking et 1 dans une autre structure d'accompagnement (des locations dans les deux cas).

- Dans le cas des entreprises qui ne sont pas installées à domicile, **les surfaces occupées varient de 15 à 80 m² avec des ratios moyens de l'ordre de 6 m²/poste, et un ratio maximum de 15 m²/poste dans le cas d'une entreprise parisienne installée dans une structure d'accompagnement.** À domicile, les entrepreneurs disposent parfois d'une pièce dédiée.
- **3 entreprises sur 7 partagent leurs locaux avec d'autres entreprises dont 2 entreprises parisiennes. Il s'agit de l'entreprise hébergée par une structure d'accompagnement et de celle installée dans des bureaux traditionnels en sous-location.**

La recherche de locaux en sortie d'incubateur

- **À leur sortie d'incubateur, 3 entreprises sur 7 ont été confrontées à la recherche de locaux car elles étaient hébergées sur place. Parmi elles, les 2 entreprises parisiennes ont classé les critères qui ont orienté leur recherche de locaux. Dans l'ordre des priorités: la flexibilité d'occupation et le rapport prix/surface — le domicile des collaborateurs, l'animation du quartier et la desserte en transports en commun. Ne sont pas ou peu intervenus dans les choix de ces jeunes entreprises: la possibilité de rester à proximité de l'incubateur ou l'originalité des locaux.**
- 4 entreprises sur 7 disposaient déjà de locaux adaptés à leurs besoins (dont 2 des 4 entreprises parisiennes).

Les projets

- **À la question « Envisagez-vous de rester dans vos locaux actuels dans l'année à venir ou à court terme ? », les 7 réponses sont unanimes et prônent le statu quo, une situation sans doute liée au contexte sanitaire.**

Les suggestions pour faciliter la recherche de locaux pour les start-up dans la Métropole du Grand Paris ?

« Ce serait bien d'avoir une plateforme en ligne permettant de connaître les espaces disponibles :

- coworking avec prix des postes nomades ou fixes
- espaces à louer en privatif / en partagé »

« Un site de recensement des locaux disponibles, selon le type, affilié au site de la Mairie de Paris. »

« Les solutions proposées dans les incubateurs sont extrêmement chères. Les start-up ont besoin de trois choses : un loyer ultra-moderé ; une position plutôt centrale ; une agilité contractuelle. J'ai trouvé bien mieux sur les petites annonces type Leboncoin où on trouve des baux précaires pas chers que dans les offres classiques. »

⁵ – Le questionnaire de l'enquête « parcours immobiliers » a été soumis par l'Apur aux 51 entreprises innovantes accompagnées par une plateforme de Paris&Co qui avaient donné leur accord préalable pour y répondre mais au total, seulement 7 entreprises y ont répondu.

4. | Les approfondissements

Des déclinaisons des résultats de l'observatoire pour décrire les écosystèmes territoriaux ?

Une faible représentation des entreprises innovantes relevant des secteurs de la construction, du transport et de l'entrepôt alors que les entreprises de ces secteurs sont très présentes dans le territoire.

Un travail exploratoire de déclinaison territoriale des résultats de l'observatoire a été réalisé avec l'EPT Grand-Orly Seine Bièvre, sur la base des données collectées en 2019 par les trois structures de l'EPT12 ayant participé à la démarche (La Fabrique, La Station, Silver Innov).

L'analyse réalisée à l'échelle de l'EPT 12 met en évidence des spécificités par rapport au référentiel métropolitain, par exemple :

- **des entreprises innovantes qui relèvent de secteurs d'activité plus diversifiés** que dans le panel MGP avec une plus forte représentation des entreprises relevant des *Activités spécialisées, scientifiques et techniques, du commerce ou des Arts, spectacles et activités récréatives*. Les résultats montrent également une faible représentation des entreprises innovantes relevant des secteurs de la *construction, du transport et de l'entrepôt* alors que les établissements relevant de ces secteurs sont très présents dans le territoire.
- **une majorité de très petites entreprises parmi les entreprises innovantes accompagnées**. Seulement 7 % des entreprises innovantes

du panel sont en phase de développement « avec au moins 10 emplois ETP » contre 22 % en moyenne dans le panel MGP.

- **des porteurs de projet aux profils plus diversifiés** que dans les entreprises innovantes du panel MGP, avec davantage de porteurs de très hauts niveaux d'étude (> Bac + 5) et des équipes qui bénéficient davantage d'une expérience entrepreneuriale. Les équipes dirigeantes sont cependant moins étoffées et bénéficient moins souvent de formation en école de commerce.

Ces spécificités peuvent être regardées du point de vue de la sélection des candidats ou des besoins d'accompagnement. Elles peuvent aussi contribuer à une vision stratégique, par exemple par rapport aux secteurs d'activité présents, comme levier territorial de transformation de l'économie.

Les résultats déclinés à une échelle territoriale peuvent contribuer à interroger le positionnement des structures d'accompagnement, par rapport à celles de la Métropole ou au sein d'un territoire, en complémentarité ou en synergies.

Des études ciblées ?

En complément du référentiel et du suivi à intervalle régulier des alumni, **les données de l'observatoire peuvent aussi être utilisées dans le cadre de focus thématiques, pour cibler certaines entreprises** et donner de premiers éclairages sur leurs caractéristiques.

En 2019, cette démarche avait été esquissée sur les entreprises à potentiel de croissance, donnant à voir un premier décompte et des résultats croisés

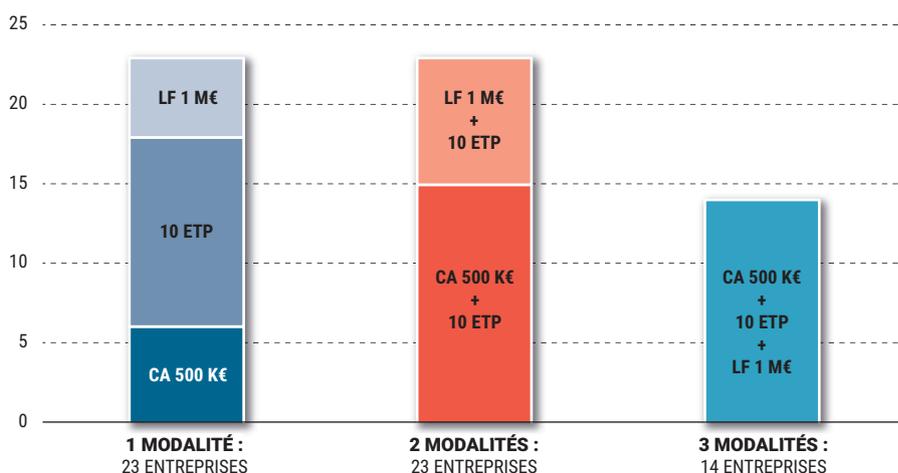
pour ces entreprises dans l'optique d'identifier des facteurs de succès et les freins au développement des entreprises. De premiers éléments qui pourraient également être complétés, via des enquêtes par exemple.

L'observatoire peut aussi permettre de constituer des sous-panel d'étude comme ci-dessous à titre d'exemple, les entreprises prometteuses parmi les alumni 2018.

ALUMNI 2018 : 60 ENTREPRISES EN CROISSANCE À LEUR SORTIE

UN EXEMPLE DE SOUS-PANEL

Sur les 234 entreprises innovantes sorties d'accompagnement en 2018, 25 % (60) présentaient des résultats prometteurs à leur sortie au regard de leur chiffre d'affaires annuel (supérieur ou égale à 500 K€), de leur effectif (au moins 10 ETP) ou des levées de fonds publics et privées réalisées dans l'année (au moins 1 M€).



CA : chiffres d'affaire annuel
 LF : levées de fonds publics et privés réalisées dans l'année
 ETP : emplois équivalent temps plein

BILAN ET PERSPECTIVES

À l'issue de cette phase de test, il est naturel de dresser un bilan des travaux et des résultats et de préciser les attentes. La démarche reste fragile et pose également de nombreuses questions sur les objectifs de l'observatoire et sur la faisabilité de sa mise en œuvre.

L'atelier de travail prévu en septembre 2021 sera l'occasion de ré-interroger cet observatoire partenarial, sa démarche et ses axes de travail possibles :

- mieux comprendre, mesurer, documenter, identifier des facteurs de succès et les freins au développement des entreprises et leurs besoins ;
- réfléchir à la proposition de valeur des structures en regard des besoins des entreprises, de leurs propres capacités, de leur positionnement au sein d'un écosystème de lieux d'appui qui se diversifie ;

- interroger la nature des liens entre les entreprises, les structures et les territoires dans lesquels elles sont implantées, en synergies, en ressources mobilisées (immobilier, autres lieux, possibilités d'expérimentation...), en retombées territoriales.

Il sera sans doute utile de distinguer les deux dimensions qu'il recouvre : **un outil pour suivre les jeunes entreprises innovantes et un espace d'échanges et de partage sur les enjeux dans les territoires.** Les travaux menés par les partenaires et l'Apur pourront également être présentés et partagés à l'occasion de cet atelier, notamment pour l'Apur, l'observatoire de l'économie parisienne ou le nouveau référentiel des lieux d'appui à l'innovation et à l'entrepreneuriat dans la Métropole du Grand Paris.

Quelle est la proposition de valeur de cet observatoire multi partenaires ?

Le sourcing des entreprises innovantes à travers les structures d'appui apparaît-il toujours le plus adapté ?

Observatoire des jeunes entreprises innovantes de la Métropole du Grand Paris

BILAN ET PERSPECTIVES À L'ISSUE DES TROIS ANNÉES DE TEST

Imaginées lors de premiers ateliers sur l'innovation en 2016, la préfiguration et la construction d'un observatoire des jeunes entreprises innovantes de la Métropole du Grand Paris ont été inscrites et financées dans le cadre du programme de travail partenarial pluriannuel de l'Apur.

Ce travail a mobilisé de nombreux acteurs, structures d'appui et collectivités et les premiers résultats contribuent à décrire l'écosystème d'innovation de la Métropole du Grand Paris. Cette note présente une synthèse des résultats des trois années de test : des informations sur les structures d'appui du panel, les entreprises et les porteurs de projet ; des éléments sur le parcours d'entreprises innovantes sorties d'accompagnement et des exemples d'approfondissements pouvant être réalisés à partir de ces données.

Au vu des résultats, de l'évolution des attentes, et des nouveaux travaux réalisés, il est nécessaire de dresser un bilan de cette expérimentation et de s'interroger sur les perspectives à venir.

L'Apur, Atelier parisien d'urbanisme, est une association loi 1901 qui réunit autour de ses membres fondateurs, la Ville de Paris et l'État, les acteurs de la Métropole du Grand Paris. Ses partenaires sont :

